

Contribution à la Concertation LNMP

Olivier Hérail olivier.herail@club.fr

Ingénieur, riverain du ruisseau du Veyret, à Narbonne

19 juin 2026

Objet : Reflexion en relation avec les crues potentielles du ruisseau du Veyret à Narbonne, et les projets d'aménagements en cours de discussion

Le sujet est ici de rappeler quelques réalités à ne pas oublier lors du projet LNMP au passage de Montredon et de la gare nouvelle :

1. Dans l'état actuel 2026 des aménagements, et dans les études en cours d'aménagements de dispositifs de protection contre les crues du Veyret, l'ancien étang de Montredon, entre le pont des Charettes, le village de Montredon, et au nord la Grange Basse, joue le rôle de tampon inondable formant retenue, retenant les écoulements venant du nord, le ruisseau des Clottes, et des autres écoulements de Montredon débouchant dans l'ancien étang.

Cet état de fait est attesté dans de nombreux rapports, dont le rapport de présentation du PPRI du Rec de Veyret, disponible sur le site préfectoral, pages 23 et suivantes.

DONC, LES AMENAGEMENTS LNMP DANS CET ANCIEN ETANG, CEUX DE LA FUTURE GARE ET DE SES ACCES, NE DOIVENT ABSOLUMENT PAS AFFECTER LES ECOULEMENTS DE CRUE ACTUELS, FAUTE DE QUOI LE DEBIT DE CRUE EN AVAL A NARBONNE POURRAIT ETRE DOUBLE, ET SATURER TOUT LE DISPOSITIF AU DROIT DE LA VILLE.

2. De plus, si par bonheur une tranchée supplémentaire devait être ouverte au Nord de l'ancien étang, vers le bassin de l'Aude, il paraît évident de regarder si, à moindres couts, il serait envisageable de délester vers l'Aude les crues affectant l'ancien étang, avant que l'étang saturé ne laisse passer les crues vers Narbonne.
3. Enfin, sachant que les aménagements à venir sur le Veyret peuvent à la fois avoir besoin de matériaux pour constituer les digues de retenue, et aussi fournir des matériaux par agrandissement de la retenue de Cap de Pla, ou une autre, il paraît utile de regarder **si le projet LNMP serait excédentaire en matériaux, et la nature de ces matériaux, et réciproquement, au cas où le projet LNMP aurait besoin de terre, si les sols de la retenue de Cap de Pla ou des autres retenues proposées pourrait satisfaire le besoin de la LNMP.**
4. **Information archéologique** : le tracé LNMP coupe, juste au nord de l'A61 au niveau de Jonquieres, le tracé de l'ancienne route des Corbieres, elle-même la probable voie romaine des Corbieres, reliant Narbonne à Auris, Saint Julien de Septime (septième mille), et au-delà vers Tournissan et Lagrasse, traversant la plaine d'Aussieres et confondue avec la D613 au-delà. Voir fichier joint.

Le tracé de cette probable voie romaine au niveau de la future ligne LNMP est encore matérialisé sur le cadastre actuel par une bande séparant les parcelles MX007&008 des parcelles MX009&010.

Il paraît évident de prévoir une reconnaissance archéologique sur ce tracé.